

Procès verbal

Le lundi 14 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Laurent ALAZARD.

Secrétaire de la séance : Émilie DUCHATEAU

Présents : Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Benoit LAFON, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Isabelle BRONDEL, Émilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Geneviève ROQUES

Représentés : Évelyne RIVIERE représentée par Sébastien GABALDE

Absents et excusés : Kevin BORIE, Yves LENTZ

Ordre du jour :

Subventions versées aux associations pour 2025

Subvention exceptionnelle voyage scolaire avec le collège de Salviac

Présentation et vote du budget communal 2025

Questions diverses

I / APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

II / DELIBERATIONS DU CONSEIL

Délibération sur le budget primitif - CAZALS 2025 (N° DE_2025_024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune CAZALS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune CAZALS pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 234 607,56

En dépenses à la somme de : 1 234 607,56

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	237 501
012	Charges de personnel, frais assimilés	399 303
014	Atténuations de produits	14 203
042	Section à section	158 842
65	Autres charges de gestion courante	58 404,71
66	Charges financières	8 204
67	Charges spécifiques	6 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	79 900,1
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		962 357,81

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	186 616,81
013	Atténuations de charges	5 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 000
731	Fiscalité locale	269 012
74	Dotations et participations	326 729
75	Autres produits de gestion courante	107 000
77	Produits spécifiques	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		962 357,81

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	74 842
001	Solde d'exécution section investissement	48 028,75
103	BATIMENTS COMMUNAUX	7 812
114	ESPACES PUBLICS -PARTICIPATION VOIE	3 542
116	ACQUISITION MATERIEL	1 000
126	SECURISATION VOIRIE	1 000
129	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	3 000
186	TRAVAUX GENDARMERIE	3 000
187	PETITES VILLES DE DEMAIN - SALLE DE	62 525
189	ACHAT LOGICIELS INFORMATIQUES	2 500
191	PETITES VILLES DE DEMAIN - PLAN D'E	25 000
192	PETITES VILLES DE DEMAIN - RENOV EN	30 000
193	ECLAIRAGE PUBLIC	10 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		272 249,75

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	113 407,75
040	Section à section	158 842
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		272 249,75

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Vote des subventions aux associations pour l'année 2025 - complément (N° DE_2025_025)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, en vue de la préparation budgétaire 2025, de prendre position quant aux demandes de subventions restées en attente lors de la séance du 26 mars dernier.

Sont proposés les dossiers suivants :

Association	montant demandé
les minis pattes	500 €
chambre des métiers	80 €

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré :

- APPROUVE les subventions de fonctionnement 2025 comme indiqué ci-dessous
- DONNE POUVOIR à M le Maire pour signer tout document relatif à ces dossiers,
- DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 65748 au budget primitif 2025

Association	montant	vote
les minis pattes	500 €	vote à la majorité avec 2 votes contre
chambre des métiers	80 €	vote à la majorité avec 1 vote contre

Délibération : adoptée

Subvention exceptionnelle voyage scolaire du collège de Salviac (N° DE_2025_026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande du foyer social éducatif du collège de Salviac ; afin de financer les sorties des collégiens

La subvention demandée ; d'un montant de 1.000 € pour l'année 2025 ; permettrait de financer le voyage scolaire de fin d'année des deux classes de troisième.

Les communes de Salviac, Lavercantière et Dégagnac ont également été sollicitées pour une demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité et une abstention :

- de verser 100 € par enfant directement aux familles dont les enfants sont domiciliés à Cazals à savoir :

"M et Mme DURAND pour Claire DURAND"

" M LAFON et Mme DELBOS pour Lilou LAFON"

" M. et Mme HAMONET pour Nathan HAMONET"

" M et Mme VILLATTE pour Aaron VILLATTE"

" Mme DARNAJOU pour Lucien GRAND"

- de demander au collège une attestation d'inscription au voyage
- d'informer les familles de cette subvention allouée et de leur demander leur RIB respectif
- charge le maire d'inscrire cette subvention au budget 2025 à l'article 65741 pour un montant de 500 €

Délibération : adoptée

III / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean MOURAUX souhaite savoir si la terrasse demandée par le restaurant L'Evidence sera réalisée. Oui lui répond Monsieur le Maire ; le terrain de boules lyonnaises va être décalé ainsi que le marché en fonction des besoins.

Monsieur Benoit LAFON s'interroge sur les marquages au sol réalisés cette semaine dans Cazals. Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'un projet réalisé par le Département du Lot ; les parcours véloroute.

Monsieur Laurent ALAZARD donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport d'inspection réalisé à la ferme pédagogique les minis pattes et souligne la conformité qu'il en ressort.

FIN DE SEANCE A21H00

Laurent ALAZARD
Président de séance

Emilie DUCHATEAU
Secrétaire de séance